

# REGIE D'ELECTRICITE DE THONES

10 rue J.J. ROUSSEAU BP 30 74230 THÔNES

téléphone 04 50 32 17 17

télécopie 04 50 02 19 30

consultez notre site : [www.ret.fr](http://www.ret.fr)

contact : [service-client@ret.fr](mailto:service-client@ret.fr)

## FICHE PRESENTATION STANDARDISEE



RCS Annecy 776 628 976  
code APE 3513 Z

### TARIF BLEU PARTICULIER OPTION BASE dans le cadre du TARIF REGLEMENTE

		en vigueur depuis le		01/08/2017		
Puissance souscrite en kVA	Réglage disjoncteur		Prix du terme fixe mensuel en cÖ (TVA à 20%)		* Prix HT - hors TVA, CSPE, CTA et taxes locales  ** Prix TTC - incluant toutes les taxes  La puissance de 12 kVA ne pourra être délivrée en monophasé que si le réseau le permet.  *** puissances non disponibles en monophasé sauf cas exceptionnel selon le réseau et décidé par RET	
			Option Base			puissances 18kVA et + en extinction n'est plus proposé
	Mono	Tri	HT*	TTC**		
3	15 A	-	4,40	5,59		
6	30 A	10 A	6,77	8,40		
9	45 A	15 A	7,90	9,90		
12	60 A	20 A	9,06	11,43		
15	-	25 A	10,23	12,97		
18	-	30 A	11,62	14,75		
24	-	40 A	14,01	17,88		
30	-	50 A	16,63	21,26		
36	-	60 A	18,58	23,94		
Puissance souscrite en kVA		Prix de l'énergie en cÖ/ kWh (TVA à 20%)				
				HT*	TTC**	
3 <sup>(1)</sup>				9,68	15,47	
6				9,01	14,66	
9 à 36				9,15	14,83	

**1 Taxes :** Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE) : 2,25 c" /kWh tarif du 1/1/2016  
Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA) (grille indicative disponible); tarif du 1/8/2017  
Taxes locales : Taxe Communale (0,6375 c" /kWh), Taxe Départementale (0,31875 c" /kWh)

*date de vigueur* TVA à 20 % sur énergie, CSPE, taxes locales sur énergie et prestations  
TVA à 5,5 % sur part fixe et CTA

### 2 Caractéristiques de l'offre :

**Origine 2015 de l'électricité :** 82,2% nucléaire, 13,6% renouvelables (dont 7,9 % hydraulique), 1,6% charbon , 1,3% gaz, 1% fioul, 0,3% autres  
La fourniture de 1 kWh induit l'émission de 25,2 g de gaz carbonique (CO2) (source EDF)

### 3 Prestations techniques :

**Raccordement au réseau :** prendre contact avec nos services au 04 50 32 17 17  
géré par la Régie de Thônes - distributeur  
*voir en fin de fiche les coûts usuels*

### 4 Révision des prix : (art 3 CG)

Changement de prix déterminé par les pouvoirs publics après avis de la CRE  
*Les taxes seront ajustées de plein droit à leur valeur au moment du calcul de la facture*

### 5 Durée du contrat : (art 2 CG)

**Contrat dans le cadre du tarif réglementé par les pouvoirs publics;**  
durée déterminée de 1 an renouvelable par tacite reconduction

### 6 Résiliation à l'initiative du client :

Résiliation sans frais (prestation incluse dans le coût de la Mise En Service)  
En cas de départ du logement prévenir 3 jours au moins avant la date de résiliation par téléphone, par télécopie ou courriel (voir ci-dessus coordonnées)

## REGIE D'ELECTRICITE DE THONES

10 rue J.J. ROUSSEAU BP 30 74230 THÔNES

téléphone 04 50 32 17 17

télécopie 04 50 02 19 30

consultez notre site : [www.ret.fr](http://www.ret.fr)

contact : [service-client@ret.fr](mailto:service-client@ret.fr)

## FICHE PRESENTATION STANDARDISEE



RCS Annecy 776 628 976  
code APE 3513 Z

## TARIF BLEU PARTICULIER OPTION BASE dans le cadre du TARIF REGLEMENTE

### 6.1 Suite Résiliation pour passage à un tarif de marché :

Résiliation pour passage à un tarif du marché. Le délai de réalisation d'un changement de fournisseur ne peut pas excéder 21 jours sauf souhait contraire de l'utilisateur.

### 7 Modalités de facturation (art 4.1 CG) et de paiement art (4.2 CG)

Facturation trimestrielle sur relevé ou sur index estimés, la relève s'effectuant tous les 6 mois

Abonnement facturé d'avance (abonnement en début de période) ; Pas de dépôt de garantie demandé.

Paiement à réception de facture et dans un délai maximal de 18 jours

Possibilité de régler par chèque ou en espèces ou Carte Bancaire (au bureau, par téléphone, internet)

**Option gratuite** : par prélèvement; échéance à 18 jours

**Option gratuite sous réserve de prélèvement sur un compte bancaire** : facture annuelle par mensualisation en 10 échéances mensuelles avec 1 ou 2 échéances de régularisation;

**Option gratuite en cas de prélèvement** : choix de la date de règlement (date de règlement personnalisée DRP) : (1er 2 ième 3 ième ou dernier jeudi du mois)

**Tarif de Première Nécessité (TPN)** : vous pouvez en bénéficier si vous remplissez les conditions d'accès; voir avec vos organismes sociaux

Emission d'une facture papier incluse dans le tarif (facture annuelle en cas de mensualisation)

### 8 Incident de paiement

En cas de non paiement des factures, la fourniture pourra être suspendue après notification écrite; le rétablissement ne se fera qu'après règlement de l'intégralité des sommes dues.

Frais de relance : relance simple (à la date d'échéance): 2,50 " HT, frais d'avis avant coupure (15 jours après date échéance) : 6,25 " HT, frais de coupure et rétablissement : 106,56 " HT. Ces montants peuvent évoluer sans préavis.

### 9 Service client et réclamations

Accueil dans nos bureaux à Thônes du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

Accueil téléphonique au 04 50 32 17 17 ou au numéro figurant sur votre facture (coût standard) du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

Vous pouvez nous joindre également par télécopie au 04 50 02 19 30 ou par courriel à : [service-client@ret.fr](mailto:service-client@ret.fr)

Nous nous engageons à donner une réponse dans les jours suivants la réception la demande et au plus tard dans les 14 jours

### 10 Options incluses : voir ci-dessus dans les différents §

### 11 Coûts prestations techniques usuelles : (HT ; TVA à 20 %) tarif du 01/1/1900

Mise En Service sur PDL existant sans modification : 50,74 " en standard ; avec supplément : 30,81 " en version express sous 2 jours ; Résiliation incluse dans mise en service.

Frais de changement de puissance : programmation 1 réglage ou modification 1 appareil : 40,08 " ; programmation 2 réglages : 30,67 " ; avec supplément : 128,92 " en version express sous 5 jours

Toute baisse de la puissance souscrite est gratuite

Relève spéciale à la demande du client : 25,68 "

Frais en sus pour prestation hors heures ouvrées : 30,81 "

Ces coûts de prestations fixés nationalement par les pouvoirs publics et la CRE; les compléments ou délais de réalisation du distributeur RET sont accessibles sur le site [www.ret.fr](http://www.ret.fr).